COMMUNIQUÉ

Montréal, le 1er mars 2012 **NO 05**

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE **« Pour affichage »**

Avis d'amendements à la constitution

Chers collègues,

Le 27 février dernier s'est tenu un conseil syndical spécial dans le but de soumettre deux propositions d'amendements à la constitution du syndicat. Tel que prévu dans les règles constitutionnelles, pour être adoptée, une proposition d'amendement doit être soumise et votée à la majorité absolue (50% + 1) par l'ensemble des membres.

Ces propositions ont préalablement été soumises et adoptées à l'unanimité par le conseil exécutif le 7 février dernier et par les délégués du conseil syndical le 27 février.

Ces propositions d'amendements portent, pour la première, sur la modification du nom du syndicat, soit de changer l'appellation « Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec » pour « Syndicat des agents de **PROTECTION** de la faune du Québec » et, pour la deuxième, sur l'abolition de l'élection de deux représentants des agents saisonniers au conseil syndical.

Le vote par l'assemblée générale sera tenu conformément article 41.1 b), soit un scrutin provincial par courrier auprès de tous les membres en règle du syndicat. Le syndicat fera parvenir par la poste, dans chaque bureau, les libellés d'amendements, les bulletins de vote ainsi qu'une liste des membres votants. Les délégués de chaque bureau verront à ce que tous les membres en règle de leur bureau puissent exercer leur droit de vote. Par la suite, ils devront retourner au siège social tous les bulletins de vote scellés ainsi que la liste signée par les membres votants.

Le résultat du scrutin sera dévoilé seulement après que ledit scrutin ait été complété et retourné par courrier par toutes les sections, et ce avant le **23 mars 2012**. La date du dévoilement est prévue pour le 27 mars à Québec.

Je profite aussi de l'occasion pour vous informer que le prochain conseil syndical se tiendra les 20 et 21 avril prochain à Québec. Lors de ce conseil, des activités spéciales seront tenues afin de souligner de façon particulière le 30e anniversaire de fondation de notre syndicat. D'autres informations vous seront transmises bientôt sur la tenue de cet événement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec vos délégués de section. Espérant pouvoir compter sur votre collaboration et votre implication dans la réalisation de cette procédure, je vous transmets mes meilleures salutations.

Pierre Gagné
Secrétaire général